

Sous embargo jusqu'au jeudi 10 mars 2022 à 11 heures CET

L'Organe international de contrôle des stupéfiants met en garde contre les flux financiers illicites qui minent les sociétés et appelle l'attention sur le lien entre l'exposition aux médias sociaux et la consommation de drogues

Dans son rapport annuel pour 2021, l'Organe international de contrôle des stupéfiants :

- Se déclare préoccupé par l'importance des effets néfastes des flux financiers illicites liés au trafic de drogues sur la société et le développement ;*
- Appelle l'attention sur les millions de dollars détournés chaque année au profit de groupes criminels organisés du fait des flux financiers illicites, ce qui nuit particulièrement aux pays en développement ;*
- Constate qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'un lien existe entre l'exposition aux plateformes de médias sociaux et l'usage de drogues, car ces plateformes offrent aux usagers la possibilité d'acheter des substances placées sous contrôle et présentent les comportements néfastes sous un jour favorable ;*
- Demeure préoccupé par les disparités régionales en ce qui concerne la disponibilité d'analgésiques et appelle les gouvernements à garantir un accès égal à ces substances ; et*
- Met en garde contre d'importantes lacunes apparues en ce qui concerne les mesures de contrôle appliquées à la fabrication, au commerce et à la distribution des précurseurs et invite instamment les gouvernements à améliorer les cadres réglementaires.*

VIENNE, 10 mars (Service de l'information des Nations Unies) – Dans son rapport annuel 2021, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) appelle l'attention sur le fait que les flux financiers illicites générés par le trafic de drogues ont des effets néfastes importants sur la société car ils détournent l'argent de l'économie et entraînent une instabilité sociale et politique.

Les flux financiers illicites liés au trafic de drogues ont des effets néfastes importants sur la société

Le Rapport annuel pour 2021 examine en détail les flux financiers illicites liés au trafic de drogues et constate qu'ils ont des effets néfastes importants sur la société : de la corruption et de la pratique des pots-de-vin à l'augmentation de la criminalité organisée, de la violence, de la pauvreté et des inégalités.

La Présidente de l'OICS, Jagjit Pavadia, a déclaré : « L'OICS estime que les flux financiers illicites méritaient une attention et un examen particuliers étant donné que le trafic de drogues est une activité très lucrative pour les groupes criminels organisés, et que ces derniers s'appuient sur les flux financiers illicites pour développer et maintenir leurs activités criminelles. »

Les données montrent que les pays affichant des niveaux élevés de trafic de drogues présentent également des niveaux élevés d'instabilité, de violence et de criminalité. Pour contrer les effets néfastes et le coût humain de ce phénomène, l'OICS appelle les gouvernements à s'attaquer au trafic de drogues à tous les niveaux : de la culture et de la production à la vente et à la dissimulation des profits illégaux.

Les flux financiers illicites générés par le trafic de drogues détournent les ressources et les recettes fiscales destinées aux initiatives nécessaires pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement social et économique, ce qui a pour effet d'affaiblir la bonne gouvernance et d'aggraver les inégalités.

Pour endiguer ces flux financiers illicites, l'OICS appelle les gouvernements à lutter ensemble contre la criminalité organisée et à échanger des renseignements au niveau international. « Comme les flux financiers illicites ne connaissent ni frontières ni nationalité, il est nécessaire d'y faire face dans le cadre d'une action collective », a déclaré la Présidente de l'OICS, Jagjit Pavadia.

Les flux financiers illicites nuisent davantage aux pays en développement et entravent la réalisation des objectifs de développement durable

Le rapport appelle l'attention sur les millions de dollars détournés chaque année au profit de groupes criminels organisés. L'exode illégal de capitaux est encore plus préjudiciable aux pays en développement, qui ont grandement besoin de fonds pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités. En Afrique, le coût des flux financiers illicites est particulièrement élevé, ce qui a des conséquences néfastes pour le développement de nombreux pays. On estime que 88,6 milliards de dollars, soit environ 3,7 % du produit intérieur brut de l'ensemble du continent, disparaissent chaque année dans les flux financiers illicites. Ce montant est presque équivalent au cumul annuel des flux entrants enregistrés au titre de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs.

Ces flux financiers illicites ont aussi pour effet de détourner de précieuses ressources qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, de drainer les ressources publiques et de saper les efforts de mobilisation des fonds pour le développement.

L'OICS demande d'urgence aux gouvernements de faire de la lutte contre les flux financiers illicites une priorité et de protéger les fonds et ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19.

Les nouvelles technologies facilitent les mouvements illégaux de fonds

Les nouvelles technologies, telles que les monnaies numériques, les paiements mobiles et les services de porte-monnaie électronique, rendent le transfert international de fonds plus facile et plus rapide. Elles permettent en outre de garantir l'anonymat des utilisateurs et des processus, ouvrant ainsi de nouvelles brèches qui profitent aux flux financiers illicites. L'OICS appelle l'attention sur le fait que les groupes criminels organisés exploitent ces nouvelles technologies pour dissimuler l'origine des fonds illégaux et maximiser leurs profits.

Il faut s'attaquer au lien qui existe entre l'exposition aux médias sociaux et la consommation de drogues

Dans son rapport pour 2021, l'OICS constate qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'un lien existe entre l'exposition aux médias sociaux et la consommation de drogues. La Présidente de l'OICS, Jagjit Pavadia, a déclaré : « Il ressort du rapport annuel que les médias sociaux ne se contentent pas de promouvoir des comportements néfastes liés à l'usage de drogues en les présentant sous un jour favorable, mais qu'ils offrent aussi aux usagers la possibilité d'acheter sur de nombreuses plateformes du cannabis, des analgésiques soumis à prescription et d'autres substances placées sous contrôle. »

Cette évolution est particulièrement importante pour les jeunes, qui sont les principaux utilisateurs des plateformes de médias sociaux et qui constituent une catégorie d'âge présentant des taux élevés d'usage de drogues. L'OICS appelle les gouvernements à jouer un rôle plus actif dans la réglementation de ces plateformes. Il appelle en outre les opérateurs de médias sociaux à assurer la modération et l'autorégulation de leurs plateformes, ainsi qu'à limiter la publicité et la promotion de l'usage non médical de drogues. Jagjit Pavadia a déclaré : « Il est par conséquent impératif d'agir aussi bien dans l'intérêt des utilisateurs actuels que dans l'intérêt des générations futures qui auront recours à ces plateformes dans leur vie quotidienne. »

Les disparités régionales en matière de disponibilité des médicaments analgésiques demeurent préoccupantes

Les analyses de la consommation totale d'analgésiques opioïdes servant à soulager la douleur confirment que de grandes disparités subsistent entre les régions. Il ressort du rapport de l'OICS que la consommation de ces produits est presque exclusivement limitée aux pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, tandis que dans d'autres régions du monde, les niveaux de consommation ne suffisent pas à couvrir les besoins médicaux des populations locales. L'OICS appelle les gouvernements à redoubler d'efforts pour garantir une disponibilité suffisante de médicaments analgésiques et engage les pays disposant de ressources plus importantes à aider les autres pays à garantir l'accès aux stupéfiants.

L'OICS appelle à une compréhension partagée des termes « dépénalisation », « décriminalisation » et « légalisation »

La Présidente de l'OICS, Jagjit Pavadia, a déclaré : « De nombreux États membres ont dépénalisé ou décriminalisé l'usage du cannabis à des fins non médicales, ce que de nombreuses entités ont interprété comme la légalisation de l'usage non médical du cannabis. »

Pour remédier à cette situation, l'OICS souligne dans son rapport qu'il est nécessaire de parvenir à une compréhension partagée des termes « légalisation », « dépénalisation » et « décriminalisation », qui soit conforme aux conventions relatives au contrôle des drogues. Il indique que l'adoption de mesures de répression équilibrées et proportionnées pour les infractions liées aux drogues est un principe qui doit servir de guide en matière de justice pénale, dans le respect des droits humains et du bien-être de la population.

La Présidente de l'OICS a insisté sur le fait que « la légalisation de l'usage non médical du cannabis va à l'encontre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues » .

Le programme GRIDS de l'OICS favorise l'échange d'informations à l'échelle mondiale

Le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) favorise l'échange d'informations entre les services de détection et de répression afin d'empêcher l'arrivée de substances dangereuses sur les marchés de consommation. Le rapport explique comment ce programme a renforcé les enquêtes et facilité la coopération internationale, ce qui a permis de procéder à des saisies, des arrestations et des poursuites et de déstabiliser des réseaux de trafic internationaux. Grâce aux activités du Programme GRIDS consacrées aux partenariats public-privé, il a en outre été possible de retirer des centaines de vendeurs de substances dangereuses des plateformes de commerce électronique et de réduire la disponibilité de ces substances pour les utilisateurs finals.

Rapport sur les précurseurs

Dans son rapport sur les précurseurs 2021, l'OICS insiste sur la nécessité de renforcer les cadres nationaux de contrôle et de réglementation des précurseurs chimiques. Dans le cadre d'une enquête qu'il a menée en juin 2021, d'importantes lacunes sont apparues en ce qui concerne les mesures de contrôle appliquées à la fabrication, au commerce et à la distribution des précurseurs au niveau national. Cette absence de contrôle permet aux trafiquants de se procurer plus facilement des précurseurs sur le marché légal.

On trouve désormais dans toutes les régions du monde des produits chimiques non placés sous contrôle qui sont susceptibles de remplacer des précurseurs placés sous contrôle dans la fabrication illicite de drogues. L'OICS souligne que compte tenu de l'évolution de la fabrication illicite de drogues, une action mondiale est nécessaire pour lutter contre la prolifération des produits chimiques non placés sous contrôle et des précurseurs sur mesure. L'OICS continue d'appuyer et de promouvoir les initiatives visant à établir de meilleures pratiques à l'échelle internationale en matière de coopération de l'industrie dans le domaine des précurseurs.

* * *

*L'OICS est l'organe indépendant et quasi-judiciaire chargé de promouvoir et de suivre l'application, par les États, des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Établi par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, il compte **treize membres élus** à titre personnel par le Conseil économique et social pour un mandat de cinq ans.*

* * * * *

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au :

Secrétariat de l'OICS

Téléphone pour les questions des médias : (+43-1) 26060 4163

Courriel : incb.secretariat@un.org

Site Internet : www.incb.org